



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 avril 2026
Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 14 du 2 avril 2026, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic
Scrutateurs : Didier Bovet, Christian Rouiller, Nicolas Cottet
Présents : 186 citoyennes et citoyens (3.27 % de 2897 électeurs)
(un citoyen arrive au point 2.4 de l'ordre du jour)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2025
2. Comptes 2025
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.5 Approbation
3. Investissements 2026 (complément) – rapport de la commission financière et approbation
 - 3.1 Crédit d'engagement pour l'aménagement d'un Ecopoint à la déchetterie à Montet-Glâne
 - 3.2 Crédit d'engagement rénovation salle communale Ursy
 - 3.3 Crédit additionnel aménagements routiers centre village Ursy
 - 3.4 Crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)
 - 3.5 Crédit d'engagement changement de chauffage ancienne école et salle communale Montet-Glâne
4. Approbation du règlement sur le droit de cité communal
5. Approbation du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution
6. Approbation de la modification des statuts de l'association de communes « Secours Sud Fribourgeois »
7. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

M. le Syndic excuse Mme Sidonie Dorthe, collaboratrice communale. Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités. La presse est également excusée ce soir.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2025

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois d'avril 2025, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 183 NON 2 Abstentions 0

- ✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2025 est accepté à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2025

M. le Syndic relève que les comptes 2025 bouclent avec un excédent de charges de CHF 179'720.39 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'316'958.09. Ce résultat comprend un produit extraordinaire qui est l'amortissement de la réserve de réévaluation constituée lors du passage à MCH2 pour CHF 994'560.70. Le résultat opérationnel montre un excédent de charges de CHF 1'122'660.74. Ce chiffre correspond au résultat du ménage communal et peut être comparé aux résultats des années précédentes.

2.1 Compte de résultats

M. le Syndic passe la parole à M. Julien Ronce, vice-Syndic pour la présentation des comptes 2025.

Compte de résultats à trois niveaux

Libellés	Comptes 2025	Budget 2025
Charges de personnel	2'070'153.09	2'120'552.04
Charges de biens et services et autres expl.	2'237'026.82	2'418'243.00
Amortissements du patrimoine administratif	1'506'865.30	1'575'221.70
Attributions aux fonds et financement spéciaux	161'755.99	158'103.00
Charges de transfert	10'868'892.24	11'472'084.24
Subvention à redistribuer	-	-
Revenus fiscaux	11'213'386.98	10'924'973.15
Revenus régaliers et de concessions	-	-
Taxes	2'258'916.12	2'384'900.00
Revenus divers	64'730.25	40'500.00
Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	223'397.56	284'714.79
Revenus de transferts	1'971'790.20	1'921'930.25
Subventions à redistribuer	-	-
Résultat de l'activité d'exploitation	-1'112'472.33	-2'187'185.79
Charges financières	450'565.08	508'533.00
Revenus financiers	440'376.67	384'200.00
Résultat provenant de financement	-10'188.41	-124'333.00
Résultat opérationnel	-1'122'660.74	-2'311'518.79
Charges extraordinaires	52'370.35	-
Revenus extraordinaires	995'310.70	994'560.70
Résultat extraordinaire	942'940.35	994'560.70
Imputations internes	271'941.30	330'958.70
Imputations internes	271'941.30	330'958.70
Résultat total, compte de résultats	-179'720.39	-1'316'958.09

Récapitulation du compte de résultats en CHF

Libellé	Comptes 2025		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	1'449'065.65	350'018.35	1'564'339.30	338'608.70
1. Ordre et sécurité publics	492'249.90	182'377.80	526'405.00	178'950.00
2. Formation	6'991'215.85	791'813.36	7'272'266.29	813'650.00
3. Culture, sport et loisirs	789'312.30	220'958.39	885'880.10	267'443.70
4. Santé	2'120'070.40	26'265.05	2'309'982.70	28'800.00
5. Prévoyance sociale	2'120'039.40	92'100.95	2'264'394.20	98'100.00
6. Trafic et télécommunications	1'172'009.86	190'504.25	1'153'684.80	163'250.00
7. Protection et aménag. du territoire	1'709'282.73	1'685'829.03	1'888'985.29	1'782'512.19
8. Economie publique	160'962.15	3'100.00	157'850.00	0.00
9. Finances et impôts	615'361.93	14'076'602.99	559'908.00	14'912'381.09
Clôture – excédent de revenus		179'720.39		

Compte de résultats, différences de + 20 % et + CHF 20'000.00

Frais de véhicules et de machines :

Charges 2025 : CHF 46'361.60 (budget 2025, CHF 19'500.00).

Le dépassement constaté sur les frais de véhicules s'élève à CHF 26'861.60, soit 137.75 % du montant budgétisé. Cette augmentation s'explique principalement par des frais d'entretien et de réparation plus importants que prévu, liés au vieillissement du parc de véhicules de la voirie, dont l'utilisation est particulièrement intensive tout au long de l'année (déneigement, entretien des routes, espaces verts, travaux communaux).

Bonification d'intérêts sur impôts :

Charges 2025 : CHF 88'457.20 (budget 2025, CHF 60'000.00).

Cette situation s'explique principalement par le fait que ces charges dépendent directement du comportement de paiement des contribuables, ainsi que des taux d'intérêts décidés par le Conseil communal. Lorsque les contribuables paient leurs impôts de manière anticipée, la commune verse des bonifications d'intérêts conformément aux dispositions communales.

Explications des principales variations :

0. Administration générale :

Salaires du personnel administratif-service technique : lors de la fusion un pourcentage de 30 % supplémentaire était prévu. Nous avons supprimé ce taux d'activité.

Contrat de maintenance : charges supplémentaires de CHF 22'200.00. Lors de l'établissement du budget, il manquait un montant de CHF 22'200.00.

Amortissements planifiés bâtiments : transfert de la salle communale de Montet dans le patrimoine financier. Plus d'amortissement et les charges et produits sont dans le chapitre 9630.

2. Formation

Charges des lotos, diminution des recettes, un seul loto sur 2025.

Participation aux dépenses cantonales : augmentation de la charge cantonale liée pour l'enseignement primaire.

Participation au cycle d'orientation : diminution des charges. Solde en notre faveur sur les comptes 2024 remboursé en 2025.

Matériel d'exploitation, fournitures : charges en diminution. Réfection du terrain tout temps reporté en 2026.

AES, frais de repas : diminution des coûts en raison du taux de fréquentation à l'AES.

AES, subventions : augmentation des revenus, nous avons reçu des subventions de CHF 14'000.00 pour l'ouverture de l'AES durant les vacances et le solde concerne les subventions pour les enfants 1H et 2H.

3. Culte, sport et loisirs :

Amortissement des halles de sport : l'amortissement avait été budgétisé sous le chapitre anciennement ACSU sport intercommunal alors qu'il devait être sous le sport communal.

Dédommagements reçus de la commune : diminution des charges, moins de frais relatifs aux halles de sport et aux terrains de foot.

4. Santé :

Participation aux homes médicalisés régionaux : diminution des charges. Solde des comptes 2024 en faveur de la commune versé en 2025.

Soins à domicile et aide familiale : diminution des charges. Solde des comptes 2024 en faveur de la commune versé en 2025.

5. Prévoyance sociale :

AGR petite enfance : diminution des charges. Solde des comptes 2024 en faveur de la commune versé en 2025.

6. Trafic et télécommunications :

Routes communales, remboursement de salaires suite à des arrêts maladie.

Salaires des employés communaux : engagement supplémentaire à 80 % dès le 01.10.2025 + 10% pour le fontainier.

7. Protection et aménagement du territoire :

Approvisionnement en eau, imputations internes des intérêts : diminution des charges. Nous avons prévu les intérêts concernant une partie des investissements. Comme les travaux ont débuté en fin d'année nous n'avons fait aucun emprunt.

Approvisionnement en eau, amortissement planifié des subventions d'investissement : sur le budget 2025 il manquait les subventions pour le réseau d'eau potable Vuarmarens, Morlens, Esmonts.

Traitement des eaux usées, participation d'Elsa Group : diminution des revenus. L'entreprise paie ses taxes liées au traitement des eaux usées selon la charge polluante effective. Un important remboursement a été effectué sur le décompte 2024 toujours facturé l'année suivante.

Gestion des déchets, frais d'entretien de la déchetterie : diminution des charges, le déplacement du compacteur de Vuarmarens à Montet a été reporté au budget 2026.

Gestion des déchets, frais d'élimination des déchets : malgré la fusion, nous avons éliminé moins de déchets que prévu dans le budget.

Gestion des déchets, prélèvement au financement spécial : pour permettre l'équilibre du compte, nous avons prélevé une partie à la réserve financement spécial maintien de la valeur et le solde sur le financement équilibre du compte.

Protection de l'environnement : DCMI, augmentation des revenus : lors de l'établissement du budget, nous sommes toujours prudents sur ce poste. Il s'agit d'une indemnité perçue pour le dépôt des déchets à la décharge de la Croix à Montet pour 2025.

Aménagement du territoire : moins de frais d'honoraires externes pour le traitement des dossiers complexes.

9. Finances et impôts :

Pertes sur créances effectives : CHF 39'143.30. Il s'agit des pertes sur débiteurs. Montant jamais prévu au budget.

Impôts sur le revenu des personnes physiques : diminution de produit de CHF 162'178.07.

Impôts sur la fortune des personnes physiques : augmentation de produit de CHF 20'917.95.

Impôts sur le bénéfice des personnes morales : augmentation de produit de CHF 33'897.80.

Impôts sur le capital des personnes morales : augmentation de produit de CHF 2'978.40.

Impôts spéciaux : augmentation de produit de CHF 307'302.70

Impôts sur les successions et les donations : revenu de CHF 11'013.40 (jamais prévu au budget).

Part à l'impôt cantonal sur les véhicules : augmentation de produit de CHF 31'168.20.

Bilan 2025		01.01.2025	31.12.2025
1	ACTIF	61'120'016.81	60'428'937.99
10	Patrimoine financier	13'831'017.10	12'773'128.42
100	Disponibilités et placements à court terme	3'242'415.57	3'004'515.63
101	Créances	-6'313'516.07	-6'992'934.60
102	Placements financiers à court terme	5'290.00	3'620.00
104	Actifs de régularisation	10'817'657.15	11'311'330.65
107	Placements financiers à long terme	36'200.00	36'200.00
108	Immobilisations corporelles PF	6'042'970.45	5'410'396.74
14	Patrimoine administratif	47'288'999.71	47'655'809.57
140	Immobilisations corporelles PA	47'104'223.49	47'504'787.15
142	Immobilisations incorporelles PA	105'050.22	71'296.42
144	Prêts PA	0.00	0.00
145	Participations, capital social PA	79'726.00	79'726.00
146	Subventions d'investissement	0.00	0.00
2	PASSIF	61'120'016.81	60'428'937.99
20	Capitaux de tiers	32'739'144.66	33'190'980.76
200	Engagements courants	993'106.55	869'986.67
201	Engagements financiers à court terme	51'774'85	0.00
204	Passifs de régularisation (RG)	325'884.16	203'893.85
205	Provisions à court terme	0.00	0.00
206	Engagements financiers à long terme	31'364'814.10	32'109'882.25
208	Provisions à long terme	0.00	0.00
209	Engagements envers les financements spéciaux	3'565.00	7'217.99
2091	Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	0.00	0.00
29	Capital propre	28'380'872.15	27'237'957.23
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	3'231'294.61	3'169'653.04
291	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	0.00
293	Préfinancements	0.00	0.00
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	6'049'387.05	5'054'826.35
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00
299	Excédent ou découvert du bilan	19'100'190.49	19'013'477.84

Discussion :

M. Christian Rouiller : dans le journal communal, on peut prendre connaissance du calendrier d'envoi des taxes communales et des impôts 2026. Pourquoi les échéances ont-elles été avancées à mai 2026 ?

M. Julien Ronce : S'agissant des impôts communaux, le but était d'aligner les échéances avec celles du Canton.

2.2 Compte des investissements

M. Julien Ronce, vice-Syndic présente le compte des investissements.

Investissements bouclés en 2025 en CHF

	Crédit voté	Coût final	Différence
Création d'un passage piétons à Montet	31'950.00	15'599.65	-16'350.35
Logiciel pour la transmission des données des stations du réseau d'eau potable	60'000.00	55'372.95	-4'627.05
Total des investissements bouclés	91'950.00	70'972.60	-20'977.40

Investissements non bouclés en CHF – patrimoine administratif

	Crédit voté	Comptes 2025	Report budget 2026
Rénovation bâtiment, Route de Moudon 5, Ursy	1'291'620.00	296'368.20	0.00
Subventions cantonales, Route de Moudon 5 Ursy	-31'317.00	0.00	-31'317.00
Transformation Route de Blessens 21, Vauderens	690'000.00	99'750.25	4'833.10
Rénovation énergétique (anc. ACSU)	1'650'000.00	503'411.85	0.00
Subventions cantonales (anc. ACSU)	-71'100.00	0.00	-71'100.00
Aménagements routiers, crédit d'étude	100'000.00	46'361.40	349.70
Réseau d'eau potable Montet	452'633.00	0.00	452'633.00
Adduction d'eau village d'Ursy	2'290'000.00	9'742.90	2'258'406.50
Crédit d'étude mesures PGEE	55'000.00	-3'750.00	20'440.00
Mise en séparatif village d'Ursy	1'940'000.00	7'918.15	1'853'994.40
Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens	2'400'000.00	173'675.25	2'158'673.15
Construction collecteur EU Ursy/Esmonts	281'000.00	19'470.30	261'529.70
Taxes de raccordement EU	-109'000.00	0.00	-109'000.00
Crédit d'étude nouvelle déchetterie	170'000.00	0.00	170'000.00
Plan d'aménagement local PAL	130'000.00	32'485.85	0.00
Total investissements reportés	11'238'836.00	1'185'434.15	6'969'442.55

Investissements non bouclés en CHF – patrimoine financier

	Crédit voté	Comptes 2025	Report budget 2026
Transformation Rte de Morlens 36, Vuarmarens	1'230'000.00	0.00	1'180'878.10
Les Terraux, pose éclairage et enrobé	120'000.00	0.00	120'000.00
Total investissements reportés	1'350'000.00	0.00	1'300'878.10

Récapitulation des investissements nets 2025 en CHF

Bouclés (dépenses 2025)	70'972.60
Non bouclés (dépenses 2025)	1'185'434.15
Taxes de raccordements et participations de tiers	-84'770.15
Subventions	-165'264.10
Investissements nets 2025	1'006'372.50

2.3 Rapport de gestion

M. le Syndic informe que le rapport de gestion ne sera pas lu, celui-ci étant à disposition sur le site internet de la Commune. La parole est passée à M. Julien Ronce, vice-Syndic.

Des informations sont données sur les indicateurs financiers, qui sont préoccupants.

Comment améliorer la situation ?

- ✓ La commune a décidé de prendre des mesures concrètes : à partir du 1^{er} janvier 2026, le taux d'imposition passera de 77 % à 89 % et le taux de la contribution immobilière de 1,75 ‰ à 2 ‰.
- ✓ Ces changements permettront de renforcer durablement les revenus de la commune.
- ✓ Le Conseil communal s'engage à respecter le budget et dépenser uniquement ce qui est nécessaire.
- ✓ Priorisation des investissements : limiter les projets d'envergure qui nécessitent un fort endettement.

2.4 Rapport et préavis de la Commission financière

M. Dominique Gavillet, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Les comptes de l'exercice 2025 ont été révisés par la Société Fiduciaire Marc Gobet SA, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la loi sur les finances communales (LFCo).

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'assemblée communale à approuver les comptes 2025 ».

Discussion :

M. Mathieu Janin prend acte des comptes 2025 et remercie l'administration pour son travail. Il souligne que le déficit final de 180'000 francs paraît modeste : mais uniquement grâce à un prélèvement de près d'un million sur la réserve de réévaluation. Cette réserve s'épuise elle sera à sec entre 2030 et 2031. En réalité, la situation financière reste préoccupante, avec un déficit opérationnel de 1,1 million et un degré d'autofinancement tombé à 1 %, ce qui signifie que la commune dépend presque entièrement de l'emprunt pour financer ses investissements.

Il élargit ensuite la réflexion en posant une question de fond : pourquoi les finances communales se dégradent-elles ainsi ? Il reconnaît que la hausse des charges est en grande partie exogène, notamment liée aux contributions cantonales et intercommunales et sur lesquelles la commune a peu de maîtrise. Mais il insiste sur une cause structurelle rarement évoquée : un mécanisme de transfert de charges entre niveaux de l'État.

Selon lui, le frein à l'endettement introduit au niveau fédéral a conduit la Confédération à maîtriser ses dépenses, mais en reportant certaines charges sur les cantons. Ces derniers, soumis eux aussi à des contraintes d'équilibre budgétaire, répercutent ensuite ces charges sur les communes. Des réformes récentes comme la LAFE illustrent ce phénomène. La commune se retrouve ainsi en bout de chaîne, sans véritable moyen de s'y opposer.

Il décrit un cercle vicieux : chaque niveau institutionnel protège ses finances en transférant les contraintes vers l'échelon inférieur, tandis que les communes absorbent ces charges, s'endettent pour investir, puis finissent par augmenter les impôts — avant que le cycle ne recommence.

Bien que la législation fribourgeoise prévoie des limites à l'endettement, celles-ci sont peu contraignantes : malgré des indicateurs largement hors normes (endettement élevé et autofinancement très insuffisant), les conséquences restent limitées à des obligations de planification. Par ailleurs, il relève que le règlement des finances communales récemment adopté ne contient aucun instrument de pilotage stratégique (ni objectifs financiers, ni limites d'endettement), se limitant à des aspects procéduraux.

Face à cette situation, il propose trois axes d'action :

- **Au niveau communal** : introduire un frein à l'endettement dans le règlement des finances, avec des objectifs clairs (autofinancement minimal, plafond d'endettement, priorisation des investissements). Il demande qu'un projet soit présenté à l'assemblée dans un délai d'un an.
- **Au niveau cantonal** : profiter de la révision en cours de la loi sur les communes pour rendre les règles d'endettement plus contraignantes et automatiques. Il invite les citoyens qui sont en contact avec nos députés de la Glâne à porter cette idée.
- **Au niveau citoyen** : envisager le lancement d'une initiative populaire cantonale si la voie parlementaire échoue.

En conclusion, il met en garde contre les conséquences d'une dérive financière prolongée : en Suisse, une commune ne peut pas faire faillite, mais peut être mise sous tutelle cantonale, perdant ainsi son autonomie et sa capacité de décision. Sans mécanisme de frein, la trajectoire actuelle pourrait mener à cette situation.

Il insiste enfin sur le fait que le frein à l'endettement n'est pas une contrainte idéologique mais un outil de protection de l'autonomie communale. Il souligne aussi que la maîtrise des dépenses doit être complétée par une stratégie de développement des recettes, notamment en renforçant l'attractivité de la commune.

M. le Syndic remercie pour l'intervention. Il précise que la réponse se limitera au niveau communal. Concernant la réserve de réévaluation, il explique qu'il s'agit d'une exigence du modèle comptable MCH2, qui impose la réévaluation de l'ensemble des biens communaux. L'épuration de cette réserve prévue en 2030 et 2031 ne relève donc pas d'un choix communal.

M. Julien Ronce indique être globalement en accord avec les constats présentés. Il relève toutefois qu'il serait souhaitable de recevoir les questions en amont de l'assemblée, le contenu exposé étant difficile à traiter immédiatement. Il souligne néanmoins que les finances communales constitueront l'un des enjeux majeurs de la prochaine législature. Enfin, il rappelle que l'attraction de nouveaux contribuables et d'entreprises reste un objectif important, mais difficile à atteindre.

2.5 Approbation

Approbation du compte de résultats et du compte des investissements :

Compte de résultats : excédent de charges de CHF 179'720.39

Compte des investissements : excédent de charges de CHF 1'006'372.50

Décision :

VOTE : OUI 177 NON 0 Abstention 0

- ✓ Le compte de résultats et le compte des investissements 2025 sont approuvés à l'unanimité. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

3. Investissements 2026 (complément) – rapport de la commission financière et approbation

3.1 Crédit d'engagement pour l'aménagement d'un Ecopoint à la déchetterie à Montet-Glâne

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic passe la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Régis Magnin indique que la gestion des déchets est un sujet sensible pour la population. Face à l'augmentation démographique et aux exigences réglementaires, le Conseil communal vise à proposer des solutions efficaces tout en maintenant une taxe déchets à un niveau acceptable, celle-ci étant financée par des taxes causales.

Il rappelle les infrastructures actuelles (compacteurs en libre-service et déchetteries à horaires fixes) et relève la reprise du gazon en libre-service à Ursy. Dans le cadre du déplacement du compacteur de Vuarmarens à Montet, un projet élargi d'Ecopoint avec horaires étendus est proposé. Celui-ci permettra la collecte en libre-service du verre, du papier-carton, de l'aluminium, du PET et du gazon, accessible par carte.

L'objectif est d'améliorer le confort des citoyens et de désengorger les déchetteries. Les encombrants et les branches resteront collectés à Ursy, durant les heures d'ouverture. La déchetterie de Montet est maintenue à moyen terme.

Enfin, il précise que les horaires du libre-service (07h00–20h00) sont fixés par le Canton et que cet investissement n'exclut pas la construction future d'une nouvelle déchetterie, mais permet d'en affiner la planification.

Demande de crédit d'engagement

Coût CHF 132'000.00

Financement : le crédit d'engagement sera financé par un emprunt

Durée de l'engagement :

5 % sur 20 ans pour les Moloks

3 % sur 33 ans pour l'équipement Ecopoint

Charge annuelle

Amortissement 5 % CHF 1'140.00

Amortissement 3 % CHF 3'276.00

Intérêts 3 % CHF 3'960.00

Total CHF 8'376.00

Délai de réalisation : 2026

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, vice-Présidente de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 132'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 8'376.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Louis Périsset demande si une surveillance caméra est prévue.

M. le Syndic répond que l'installation de caméras nécessite des autorisations spécifiques. Dans un premier temps, cela n'est pas prévu. Il précise qu'un contrôle des accès sera assuré au moyen de la carte déchets et que les autorités comptent sur la collaboration des citoyens. Il relève que, pour le gazon à Ursy, le système fonctionne globalement bien, malgré quelques dépôts inappropriés de branches.

M. Louis Périsset se montre sceptique quant au bon fonctionnement du dispositif.

M. le Syndic indique que, dans un premier temps, la responsabilité des citoyens sera privilégiée.

M. le Syndic répond que cet investissement ne devrait pas entraîner d'augmentation, mais qu'il n'est pas exclu qu'une hausse intervienne, car la réserve est déjà sollicitée pour financer ce chapitre.

M. Régis Magnin précise que des remarques sont régulièrement formulées concernant la fréquentation des déchetteries. L'Ecopoint constitue une mesure compensatoire visant à limiter les coûts liés à l'extension des horaires (notamment le personnel). Le crédit repose sur des soumissions ; toutefois, le contexte actuel pourrait entraîner des hausses, même si, à ce stade, le projet reste dans les prévisions.

Mme Corinne Janin demande ce qu'il advient de la déchetterie communale de Montet.

M. Régis Magnin répond que, pour l'instant, les horaires d'ouverture seront maintenus.

M. Jean-Bernard Monney demande si certains services vont disparaître à la déchetterie d'Ursy.

M. le Syndic répond que la déchetterie d'Ursy n'est pas remise en question et que l'ensemble des services y est maintenu. Il s'agit d'une prestation complémentaire à Montet, destinée à l'ensemble de la population.

M. Rainer Mohler s'interroge sur la nécessité de cet investissement au regard du frein à l'endettement.

M. Régis Magnin répond que la croissance de la population entraîne une augmentation de la fréquentation et des réclamations. Le projet constitue une alternative apportant davantage de souplesse aux citoyens et répond à un besoin réel.

La parole n'est plus demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	167	NON	11	Abstention	8
---------------	-----	-----	-----	----	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour l'aménagement d'un Ecopoint à la déchetterie à Montet-Glâne, est acceptée à la majorité des voix exprimées

3.2 Demande de crédit d'engagement rénovation salle communale Ursy

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic passe la parole à M. Julien Perriard, conseiller communal en charge du dicastère.

La salle communale, inaugurée en juin 2001, nécessite aujourd'hui des travaux d'entretien et de mise à niveau.

Le remplacement des portes-fenêtres de la terrasse, côté restaurant du Reposoir, s'avère indispensable afin d'assurer une meilleure isolation, un confort accru pour les usagers ainsi qu'une sécurité optimale en tant que voie d'évacuation horizontale.

Par ailleurs, l'éclairage extérieur, actuellement hors service, doit être remplacé afin de renforcer la sécurité et la visibilité aux abords du bâtiment.

Enfin, divers travaux d'entretien sont nécessaires, notamment la peinture extérieure des fenêtres en bois et de la structure, ainsi que l'entretien des revêtements de façade.

Demande de crédit d'engagement

Coût	CHF	70'000.00
------	-----	-----------

Financement : le crédit d'engagement sera financé par un emprunt

Durée de l'engagement : 3 % sur 33 ans

Charge annuelle

Amortissement 3 %	CHF	2'100.00
Intérêts 3 %	CHF	2'100.00
Total	CHF	4'200.00

Délai de réalisation : 2026

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Frédéric Perrottet, membre de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 70'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 4'200.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement ».

Discussion :

Mme Joëlle Baudois demande si des aménagements sont prévus pour la cuisine.

M. le Syndic répond qu'il sera difficile de gagner de la place dans la configuration actuelle ; un agrandissement nécessiterait un budget supplémentaire.

Mme Sarah Pochon demande, au-delà des frais, quels sont les bénéfices de cette salle ?

M. le Syndic précise que la commune perçoit actuellement des loyers annuels d'environ CHF 11'000.00. Il relève également que la salle est fréquemment utilisée par la commune ainsi que pour des activités intercommunales.

M. Alain Cotting demande pourquoi un taux d'amortissement sur 33 ans est appliqué.

M. le Syndic répond que cette règle financière est fixée par la loi sur les finances communales.

La parole n'est plus demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	148	NON	18	Abstention	20
---------------	-----	-----	-----	----	------------	----

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour la rénovation de la salle communale, est acceptée à la majorité des voix exprimées

3.3 Demande de crédit additionnel aménagements routiers centre village Ursy

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic passe la parole à M. Didier Dutoit, conseiller communal en charge du dicastère.

Le 9 décembre 2019, l'Assemblée communale a approuvé un crédit d'étude en vue du réaménagement du centre du village d'Ursy. A la suite de l'examen préalable et des différents préavis des services cantonaux, des coûts supplémentaires non prévus se sont ajoutés à la situation initiale. Ces dépenses concernent notamment :

- ✓ Prestations des ingénieurs, en lien avec les préavis cantonaux
- ✓ Étude du climat et de l'éclairage
- ✓ Concept de protection des sols : le service de l'environnement demande pour les deux bassins de rétention des études sur la qualité des sols

Demande de crédit additionnel

Coût CHF 35'000.00

Financement : le crédit additionnel sera financé par un emprunt

Durée de l'engagement : 5 % sur 20 ans

Charge annuelle

Amortissement 5 % CHF 1'750.00

Intérêts 3 % CHF 1'050.00

Total CHF 2'800.00

Délai de réalisation : 2026

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Valérie Carrel, membre de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 35'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 2'800.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit additionnel ainsi que son financement ».

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Syndic précise que cet objet ne concerne pas le vote du crédit du projet lui-même.

Discussion :

M. Robert Magnin propose de refuser cet investissement, estimant que l'État pourrait considérer que la commune a accepté le projet.

M. le Syndic répond que le Canton ne pourra pas tirer une telle conclusion.

M. Bernard Oberson partage l'avis de M. Robert Magnin et indique avoir été surpris par cet investissement, la majorité des citoyens semblent opposés au projet.

M. le Syndic rappelle que le projet initial visait à résoudre la problématique du giratoire au centre du village d'Ursy. Il précise que, même en cas de refus, la commune devra procéder à la mise à niveau des arrêts de bus selon la LHand ainsi qu'au remplacement du cadastre souterrain vétuste, sans participation financière du Canton pour ces travaux.

M. Robert Magnin relève que, si des travaux liés aux conduites d'eau doivent être réalisés, sa position pourrait évoluer. Il nuance ainsi sa première intervention.

M. Claude Baudois demande s'il est possible de présenter des variantes, avec un projet minimum et un projet complet.

M. le Syndic répond que, si la question est posée au Canton, partenaire du projet, la réponse serait négative.

M. Claude Baudois demande s'il est néanmoins possible de discuter des places de parc.

M. le Syndic indique que certaines discussions restent envisageables, mais que la marge de manœuvre est limitée.

M. Bernard Panchaud demande quel montant a déjà été investi pour l'étude de ce giratoire. Il relève également, de manière générale, qu'il est fréquent de ne pas disposer de montants finaux dans les devis, ceux-ci faisant souvent l'objet de rallonges successives.

M. Didier Dutoit indique qu'environ CHF 112'000.00 ont déjà été investis. Il précise que les préavis cantonaux entraînent souvent des exigences supplémentaires, mais que les coûts sont maîtrisés autant que possible.

M. le Syndic rappelle que cet investissement a été voté en 2019 et que le projet a évolué depuis. Il souligne la difficulté d'établir un crédit très précis sur une longue durée.

M. Olivier Seuret souhaite connaître le coût global du projet.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'un projet important et qu'il est nécessaire de finaliser l'étude afin de communiquer des coûts précis, en tenant compte de la répartition entre Canton et commune. Le crédit additionnel demandé ce soir permettra cette finalisation.

M. Olivier Seuret demande si, après l'engagement de CHF 35'000.00, les chiffres définitifs seront disponibles ou si un nouveau crédit sera nécessaire.

M. le Syndic répond que oui.

M. Didier Dutoit précise qu'au stade actuel, le projet est au traitement des oppositions. Les demandes de soumissions suivront. Il indique que certaines incertitudes subsistent quant aux coûts, notamment en raison du contexte international actuel, en particulier lié aux tensions géopolitiques et à la guerre, qui influencent les prix.

Mme Sarah Pochon demande si cela signifie que tous les éléments seront disponibles, notamment la répartition entre l'État et la commune ainsi que le cahier des soumissions.

M. Didier Dutoit répond par l'affirmative.

M. Robert Magnin indique que sa principale préoccupation concerne la suppression de places de parc au centre du village d'Ursy.

M. Philippe Dubey estime que, si des places de parc doivent être supprimées, elles devraient être compensées ailleurs, sous réserve des autorisations cantonales.

M. Julien Ronce rappelle que la discussion porte ce soir uniquement sur un crédit additionnel destiné à finaliser l'étude, et non sur le projet lui-même.

M. Jacques Savary demande quelles seraient les conséquences d'un refus.

M. le Syndic répond qu'un refus rendrait en partie inutile le travail déjà réalisé. Il précise qu'il serait malgré tout nécessaire d'engager des frais pour obtenir des offres d'ingénieurs afin d'évaluer les coûts des travaux indispensables. Le crédit proposé permettra de prendre une décision ultérieure sur des bases solides.

La parole n'est plus demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	98	NON	59	Abstention	29
---------------	------------	-----------	------------	-----------	-------------------	-----------

- ✓ La demande de crédit additionnel pour les aménagements routiers centre village d'Ursy, est acceptée à la majorité des voix exprimées

3.4 Demande de crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL)

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic passe la parole à M. Patrice Conus, conseiller communal en charge du dicastère.

L'Assemblée communale du 14 décembre 2020 a accepté une demande de crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 3, ainsi qu'un crédit additionnel en date du 11 décembre 2023.

Un premier dossier d'harmonisation et d'adaptation aux conditions d'approbation du PAL a été mis à l'enquête publique du 15 novembre 2024 au 16 décembre 2024. À la suite de plusieurs oppositions, certains éléments ont dû être revus et modifiés. Un second dossier, tenant compte de ces ajustements, a ensuite fait l'objet d'une deuxième mise à l'enquête publique du 10 octobre au 10 novembre 2025.

La demande de crédit additionnel porte sur le traitement des oppositions, la coordination avec les services cantonaux, ainsi que sur l'élaboration et la gestion du deuxième dossier d'enquête publique. Comme cette demande de crédit n'a pas pu être votée lors de la dernière assemblée, le dossier a tout de même pu et dû avancer.

Demande de crédit additionnel

Coût	CHF	30'000.00
------	-----	-----------

Financement : le crédit additionnel sera financé par un emprunt

Durée de l'engagement : 10 % sur 10 ans

Charge annuelle

Amortissement 10 %	CHF	3'000.00
Intérêts 3 %	CHF	900.00
Total	CHF	3'900.00

Délai de réalisation : 2026

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, Vice-Présidente de la Commission financière. «Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 30'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 3'900.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit additionnel ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	139	NON	10	Abstention	37
---------------	------------	-----	------------	----	-------------------	----

- ✓ La demande de crédit additionnel pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), est acceptée à la majorité des voix exprimées

3.5 Crédit d'engagement changement de chauffage ancienne école et salle communale Montet-Glâne

Pour la présentation de cet investissement, M. le Syndic passe la parole à M. Julien Perriard, Conseiller communal en charge du dicastère.

Les bâtiments de l'ancienne école de Montet-Glâne et de la salle communale sont actuellement chauffés au mazout. L'installation existante installée dans l'ancienne école alimente par CAD la

salle communale. Cet hiver, nous avons rencontré des problèmes de chauffage avec le système actuel. L'installation est actuellement défectueuse, remplacée provisoirement. La variante retenue par le Conseil communal prévoit l'installation de deux systèmes de chauffage distincts : une PAC avec sondes géothermiques pour l'ancienne école et une pompe à chaleur air-eau avec unité extérieure pour le bâtiment de la salle communale.

Demande de crédit d'engagement

Changement de chauffage par une PAC géothermique ancienne école de Montet-Glâne

Coût	CHF	128'000.00
Subvention	CHF	-15'000.00
Total	CHF	113'000.00

Financement : le crédit d'engagement sera financé par un emprunt

Durée de l'engagement :

3 % sur 33 ans

Charge annuelle

Amortissement 0 %	CHF	0.00
Intérêts 3 %	CHF	3'390.00
Total	CHF	3'390.00

Délai de réalisation : 2026

Demande de crédit d'engagement

Changement de chauffage par une PAC air/eau à la salle communale à Montet-Glâne

Coût	CHF	77'000.00
Subvention	CHF	-10'000.00
Total	CHF	67'000.00

Financement : le crédit d'engagement sera financé par un emprunt

Durée de l'engagement :

3 % sur 33 ans

Charge annuelle

Amortissement 0 %	CHF	0.00
Intérêts 3 %	CHF	2'010.00
Total	CHF	2'010.00

Délai de réalisation : 2026

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Frédéric Perrottet, membre de la Commission financière.

«Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 180'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 5'400.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement ».

M. le Syndic indique que le Conseil communal a étudié une variante avec des pellets, mais que celle-ci n'est pas encore finalisée et est techniquement plus complexe.

Discussion :

M. Claude Baudois relève qu'avec une installation à pellets, les coûts d'exploitation seraient nettement plus élevés.

M. Christoph Kaempfer demande pourquoi il n'y a pas d'amortissement.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'un bien du patrimoine financier, qui n'est pas amorti car financé par les loyers des appartements.

Mme Sarah Pochon souhaite connaître les coûts de la solution provisoire, estimant qu'une telle solution est coûteuse. Elle relève qu'il aurait été nécessaire de présenter le détail de la couverture des coûts par les loyers.

M. le Syndic précise que, pour l'ancienne école, les loyers couvrent les charges. Le système de chauffage étant tombé en panne, une solution provisoire a été mise en place.

M. Eric Morel indique que la chaudière actuelle est un ancien équipement réinstallé provisoirement. Aussi il demande s'il existe des subventions ?

M. le Syndic répond que les subventions ont été prises en compte.

M. Bertrand Grand demande s'il existe un fonds de rénovation.

M. le Syndic répond par la négative, précisant que cela n'est pas autorisé au niveau communal.

La parole n'est plus demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	184	NON	0	Abstention	2
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour le changement de chauffage de l'ancienne école et de la salle communale à Montet-Glâne, est acceptée à la majorité des voix exprimées.

4. Approbation du règlement sur le droit de cité communal

En préambule, M. le Syndic rappelle que la commune dispose d'un délai de deux ans depuis la fusion pour refaire tous les règlements communaux. Pour la plupart, il s'agit de modifications mineures dues à des modifications de base légale ou de petits ajustements. Les règlements ne seront pas lus dans leur intégralité, ceux-ci étant à disposition sur le site internet de la commune ou auprès de l'administration communale.

M. le Syndic passe la parole à M. Julien Perriard, Conseiller communal, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

M. Julien Perriard présente les principales modifications du règlement sur le droit de cité communal, soit les articles 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 13 et 14.

Pour l'article 11 qui concerne les émoluments administratifs. Nous avons adapté le tarif horaire de l'analyse juridique particulière de CHF 120.00 à CHF 200.00.

Préavis de la commission financière :

La parole est donnée à M. Valérie Carrel, membre de la Commission financière qui donne lecture du préavis de la commission financière. « En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné le règlement sur le droit de cité communal qui vient de vous être proposé, plus particulièrement l'article 11 relatif aux émoluments. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à approuver ledit règlement tel que présenté.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	185	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ Le nouveau règlement sur le droit de cité communal est approuvé à la majorité des voix exprimées.

5. Approbation du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution

M. le Syndic passe la parole à M. Julien Ronce, vice-Syndic, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

Ce règlement n'a subi aucune modification. Il règle l'impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution.

Préavis de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière qui donne lecture du préavis de la commission financière. « En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution qui vient de vous être proposé, plus particulièrement l'article 3 relatif aux tarifs. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à approuver ledit règlement tel que présenté.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	186	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ Le nouveau règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution est approuvé à l'unanimité.

6. Approbation de la modification des statuts de l'association de communes « Secours Sud Fribourgeois »

M. le Syndic passe la parole à Mme Anne-Catherine Thévenaz, Conseillère communale, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

Les modifications portent sur les éléments essentiels suivants :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation à l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al. 2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption – perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges – modalités de paiement (art. 32 al. 2)

Préavis de la commission financière :

La parole est donnée à M. Frédéric Perrottet, membre de la Commission financière qui donne lecture du préavis de la commission financière. « En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné la modification des statuts de l'association de communes « Secours Sud Fribourgeois qui vient de vous être proposée. En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée communale à approuver lesdits statuts.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	185	NON	0	Abstention	1
---------------	-----	-----	-----	---	------------	---

- ✓ La modification des statuts de l'association de communes « Secours Sud Fribourgeois » est approuvée à la majorité des voix exprimées.

7. Divers

Sondage restaurant « Ma Chaumière » à Ursy

Dans le cadre d'un projet de transformation du bâtiment de la Chaumière, les promoteurs ont approché le Conseil communal. Les propriétaires de ce bâtiment ne souhaitent pas investir eux-mêmes dans la construction d'un restaurant ; ils ont proposé que la commune participe au projet afin de garantir le maintien d'un restaurant dans ce bâtiment.

Comme cela était clairement indiqué dans les explications jointes au sondage, le Conseil communal est conscient de l'importance, pour la vie sociale de notre commune, de maintenir une offre suffisante en établissements publics. Toutefois, dans le contexte actuel des finances communales, ce projet représente un enjeu financier non négligeable.

Le Conseil communal souhaitait connaître le point de vue de la population avant de démarrer une étude plus approfondie des coûts de réalisation d'un tel projet et de ses effets sur les finances communales des prochaines années.

Aux 677 réponses électroniques enregistrées se sont ajoutés 256 formulaires papier. Le Conseil communal se réjouit de la bonne participation. Les 933 réponses sont suffisamment nombreuses pour représenter correctement l'avis de la population.

À la question 1 : « Êtes-vous favorable à ce que la commune étudie le financement d'un projet visant à maintenir un restaurant dans le bâtiment de la Chaumière à Ursy ? », les réponses étaient les suivantes :

Oui :	112 (12%)
Non :	810 (87%)
Sans opinion :	11 (1%)

À la question 2 : « Êtes-vous favorable à l'étude d'une vente éventuelle de l'ancienne école de Vuarmarens afin de contribuer au financement d'une partie du projet ? », les réponses étaient les suivantes :

Oui :	135 (14%)
Non :	743 (80%)
Sans opinion :	55 (6%)

Le résultat du sondage est clair. Il correspond parfaitement aux conclusions auxquelles le Conseil communal était arrivé, à savoir que l'investissement de fonds publics dans un restaurant ne fait pas partie des priorités actuelles de notre commune. Il permet ainsi de donner une réponse définitive aux promoteurs, qui pourront aller de l'avant avec leur projet.

Discussion :

M. Rainer Mohler remercie le Conseil communal pour cette initiative. Il estime toutefois que l'investissement proposé par les promoteurs est démesuré. Il relève qu'un restaurant est important sur le plan social, mais que la commune ne peut pas assumer de tels coûts.

M. le Syndic indique que le montant a été estimé en tenant compte de l'ensemble des aménagements nécessaires.

M. Patrice Conus précise que des chiffres ont été communiqués. Ceux-ci peuvent paraître élevés, mais ils ont été analysés et adaptés afin d'éviter une sous-estimation des coûts.

M. Jacques Savary demande dans quelle zone se situe le bâtiment.

M. le Syndic répond qu'il se trouve en zone centre I.

M. Luciano Antonietti relève que le PAL n'a pas encore été approuvé et demande s'il serait possible de prévoir une obligation d'affectation en zone d'activité pour ce type de secteur. Cela obligerait le maintien de l'activité au centre du village d'Ursy.

M. le Syndic indique que le PAL est actuellement en cours d'approbation auprès du Canton et qu'aucune modification ne peut être apportée à ce stade.

Personnel communal

À la suite de la démission de M. Rémi Deillon, le Conseil communal a engagé M. Jérôme Bourqui en tant que responsable de l'exploitation. Le Conseil communal a également confirmé l'engagement de M. Bertrand Panchaud pour renforcer l'équipe de l'exploitation.

Du côté de l'accueil extrascolaire, le Conseil communal a engagé Mme Sophie Perritaz en tant qu'éducatrice de l'enfance et confirmé l'engagement de Mme Maria Estela Medeiros dos Santos. Mme Alyson Teixeira, qui était stagiaire durant l'année scolaire précédente, a débuté un apprentissage d'assistante socio-éducative au sein de la structure.

Mme Patricia Deschenaux, qui a assuré la conciergerie de la salle de gym I et de l'administration communale pendant 38 ans, soit depuis la construction du bâtiment, a fait valoir son droit à la retraite au 31 janvier 2026. Nous la remercions pour son dévouement et son engagement tout au long de ces nombreuses années de service.

Pour la remplacer, le Conseil communal a engagé Mme Maria Teresa Mouquin, qui a débuté son activité le 1er février 2026.

Nous souhaitons à toutes ces personnes qui rejoignent le personnel communal beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles fonctions.

Le 1er septembre dernier, Mme Magali Deillon, collaboratrice au service des finances, a fêté ses 15 ans d'activité au sein de notre administration. Nous la félicitons pour sa fidélité et pour son engagement.

Maternelle d'Ursy

Il reste quelques places à la maternelle. Les inscriptions pour l'année scolaire 2026-2027 sont encore possibles, les documents sont à disposition sur le site internet de la commune.

Ursy Info

Dans un souci d'écologie, d'économie et de modernisation, le Conseil communal envisageait de privilégier la version numérique pour le journal d'information de notre commune. Parmi les réponses au sondage figurant dans le numéro de décembre 2025, seules 37 personnes ont manifesté leur intérêt pour une version papier.

Par conséquent, l'Ursy Info sera dorénavant disponible sur le site internet de la commune. La version papier sera disponible sur demande auprès de l'administration communale.

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée sera l'assemblée constitutive de la législature 2026-2031. Elle aura lieu le 1er juin 2026.

Fête nationale

La fête nationale sera célébrée dans notre commune le vendredi 31 juillet. L'orateur du soir sera Monsieur le Président du Gouvernement fribourgeois, Monsieur Philippe Demierre. Venez nombreux partager cette soirée avec vos autorités.

Fermeture de d'administration

L'administration communale sera fermée du 31 juillet au 7 août inclus.

Tour de Romandie

Le Tour de Romandie traversera notre commune le jeudi 30 avril et le dimanche 3 mai 2026. Les routes seront fermées 20 minutes avant le passage des coureurs et seront rouvertes peu après le passage de la voiture-balai. La caravane du Tour précède la course de 45 minutes à 1 heure et circule sur routes ouvertes.

L'étape du jeudi 30 avril traversera les villages de Vauderens, Ursy, Vuarmarens et Montet. Celle du dimanche 3 mai traversera quant à elle les villages d'Esmonts, Ursy, Vuarmarens et Montet. Les parcours détaillés ainsi que les horaires sont disponibles sur le site du Tour de Romandie : www.tdr.ch.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Au terme de cette assemblée, M. Julien Ronce, vice-Syndic, prend la parole pour présenter le Conseil communal pour la législature 2026–2031. Celui-ci sera composé de Mme Chloé Savary, M. Julien Ronce, M. Régis Magnin, M. Julien Perriard, M. Didier Dutoit, Mme Anne-Catherine Thévenaz, Mme Sarah Pochon, M. Régis Brasey et M. Julien Marguerat.

Il relève que la législature 2021–2026 arrive à son terme et adresse ses remerciements à trois membres du Conseil communal arrivant au terme de leur engagement. Il souligne l'importance

et les exigences d'un tel mandat, impliquant un investissement conséquent en temps et en énergie au service de la collectivité.

Il salue plus particulièrement l'engagement de MM. Philippe Dubey et Patrice Conus, actifs respectivement depuis 2011 et 2016, ainsi que celui de Mme Christine Ruef Bayiha pour son implication depuis son entrée plus récente au Conseil en 2023. Il met en avant leur contribution au développement de la commune, leur sens des responsabilités et leur attachement au service public. Au nom du Conseil communal et de la population, il leur adresse ses sincères remerciements et leur souhaite le meilleur pour la suite.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22.52 heures.

Le Syndic :


Philippe Dubey

La Secrétaire :


Marie-Claude Conus